

BUDGET PRIMITIF 2026

**Rapport
de présentation**



L'élaboration du budget primitif de notre Commune pour l'exercice 2026 se réalise, à nouveau, dans un contexte particulier.

Si les perspectives économiques projetaient une croissance française de 1% et une inflation de 1,3% pour 2026, les événements récents balayent toutes les prévisions. La guerre au Moyen-Orient laisse craindre une inflation qui flamberait autour des 3%, déjà observée par la hausse exponentielle du prix du carburant. La hausse des prix de l'énergie et des matières premières va impacter les budgets des collectivités.

A cela s'ajoute l'effort injuste de 7 Mds d'€ demandé par l'Etat aux collectivités pour les faire participer à l'effort de redressement des comptes publics, alors qu'elles ne représentent que 8% de la dette publique. Il est important de rappeler que la situation budgétaire de l'Etat n'est, en aucun cas, la conséquence de la gestion des collectivités territoriales qui votent leur budget à l'équilibre et ont recours à la dette uniquement pour financer des projets d'investissement.

En conséquence de la loi de finances 20256, **Saint-Amand-les-Eaux participera au redressement des comptes publics à hauteur de 1,12 M€.** Cet effort est inédit pour notre Commune qui représente une ponction de 3,45 % de nos recettes de fonctionnement, après une contribution déjà importante en 2025.

Notre budget 2026 entend malgré tout concilier maîtrise budgétaire et ambition des services publics de qualité afin de répondre aux attentes de notre Ville et des amandinois.

A l'orée de ce nouveau mandat, la Ville de Saint-Amand-les-Eaux reste déterminée à poursuivre sa politique de transformation, de rayonnement et d'attractivité pour s'adapter toujours plus au monde de demain.

Qu'il s'agisse des projets éducatifs, de l'amélioration du cadre de vie, de la vie culturelle et sportive, chacune des stratégies et visions développées, constitue autant de moteurs d'espoirs pour les Amandinois, et de transformation pour la Ville que viendra, à nouveau, alimenter ce budget 2026.

Avec un budget total de **42,73 M€**, Saint-Amand-les-Eaux propose ainsi à tous les amandinois un budget responsable et maîtrisé avec un **niveau d'investissement à hauteur de 6,5 M€**.

La politique budgétaire 2026 s'inscrit dans une stratégie financière guidée par 4 grandes orientations :

- **Un travail de rationalisation pour maîtriser les dépenses de fonctionnement ;**
- **Une politique fiscale stable et inchangée malgré le désengagement croissant de l'Etat ;**
- **Un maintien de l'effort d'investissement ;**
- **Un soutien marqué et soutenu par la poursuite des politiques publiques en faveur des amandinois, sans augmentation des tarifs municipaux.**

SOMMAIRE

1	LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF 2026 : LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
1.1	L'EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF 2026	6
1.2	LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2026	8
1.3	LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2026	12
1.4	LES RATIOS D'EPARGNE ET D'ENDETTEMENT	16
2	POURSUIVRE LA TRANSFORMATION DE SAINT-AMAND-LES-EAUX : LES INVESTISSEMENTS 2026	
2.1	DES INVESTISSEMENTS AU SERVICE DU PROJET DE TRANSFORMATION ET DE MODERNISATION DE LA VILLE	19
2.2	LES PRINCIPAUX TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2026	21
2.3	LE FINANCEMENT DES PROJETS : LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	26
3	LE BUDGET ANNEXE	
3.1	LE BUDGET ANNEXE « SPECTACLES »	28

1

LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF 2026

1.1

L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le résultat de clôture 2025, reporté au budget 2026

Grâce au résultat 2025, la ville de Saint-Amand-les-Eaux reporte 3,23 M€ d'autofinancement en 2026 dont 2,55 M€ pour financer les investissements.

REPRISE DEFINITIVE DES RESULTATS	2025
RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3,55 M€
SOLDE D'EXECUTION EN INVESTISSEMENT	-0,65 M€
RESULTAT BRUT 2025	2,90 M€
SOLDE RESTES A REALISER 2025	0,33 M€
RESULTAT NET 2025	3,23 M€

Le résultat brut de 2,90 M€ est reporté au budget 2026, selon la ventilation suivante :

- En **section d'investissement** : 2,55 M€ en recettes (C/ 1068), et 651 K€ en dépenses (C/D001)
- Pour **1 M€** en **section de fonctionnement** (C/R002).

L'équilibre général du budget 2026

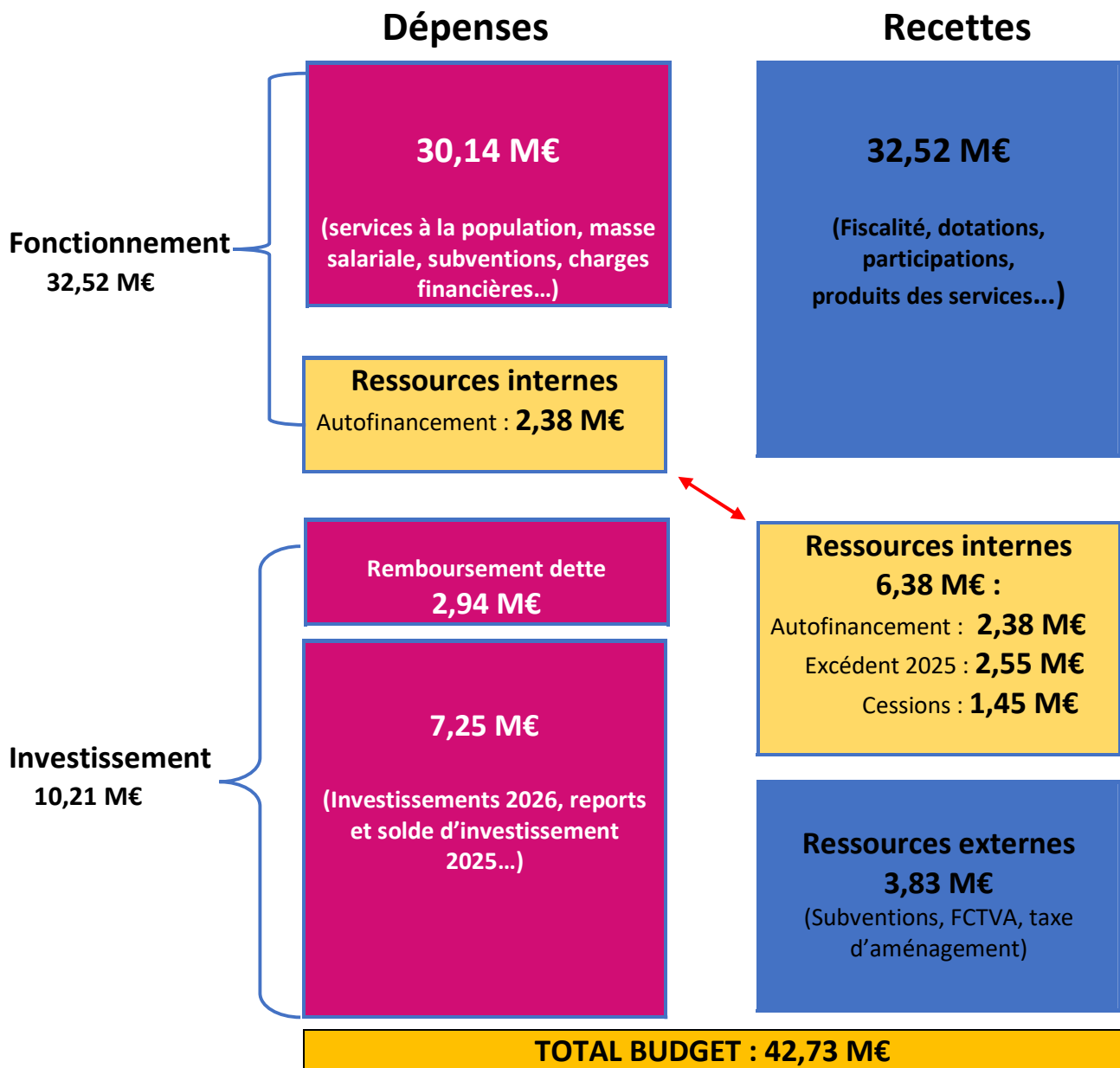
L'équilibre général du budget primitif 2026, présenté dans le graphique ci-dessous, est établi selon les conditions suivantes :

Les **recettes de fonctionnement** d'un montant de **32,51 M€** permettent de financer **30,14 M€** de **dépenses réelles de fonctionnement** ; le solde permet de dégager une **épargne brute** prévisionnelle de **2,38 M€**. Cette dernière est virée en section d'investissement pour financer les investissements 2026.

En **section d'investissement**, le montant des **dépenses d'équipement** 2026 est estimé à **6,52 M€**, dont 1,29 M€ de reports de dépenses pour lesquels les sommes ont été engagées budgétairement en 2025, mais qui seront décaissées en 2026.

Pour financer les investissements 2026, **7,76 M€** de **recettes réelles d'investissement** seront mobilisés, notamment 2,55 M€ d'épargne (provenant du résultat 2025) et 2,29 M€ de subventions d'investissement des partenaires publics (Cf. partie 2).

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	30 137 370,79 €	31 516 345 €
Résultat de fonctionnement 2025 reporté		1 000 000 €
Autofinancement dégagé de la section de fonctionnement, viré à la section d'investissement	2 378 974,21	
TOTAL	32 516 345 €	32 516 345 €
INVESTISSEMENT	8 272 815,48 €	8 586 214,05 €
Restes à réaliser	1 289 854,05 €	1 627 522,25 €
Solde d'exécution 2025 reporté en 2026	651 066,77 €	
TOTAL	10 213 736,30 €	10 213 736,30 €
TOTAL DU BUDGET	42 730 081,30 €	42 730 081,30 €



1.2

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2026

Les **recettes réelles de fonctionnement** s'établissent à **31,52 M€**, auxquelles s'ajoute l'excédent de fonctionnement 2025 reporté de 1 M€, soit un **total de recettes de 32,52 M€**.

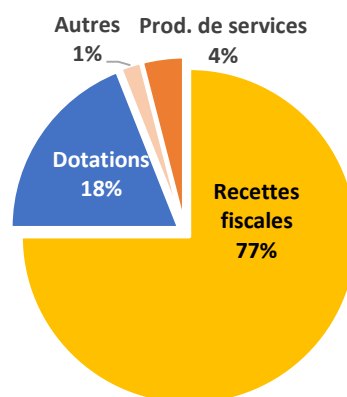
Les recettes sont en baisse de - 4,3% par rapport au BP 2025, et sont constituées de :

RECETTES REELES DE FONCTIONNEMENT	BP + DM 2025	BP 2026	Variation
1. RECETTES FISCALES	24 298 012	24 420 888	0,5 %
2. DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	6 722 594	5 927 148	-11,8 %
3. PRODUITS DE SERVICES / REGIES	883 000	1 410 000	59,6 %
4. AUTRES PRODUITS	642 000	290 000	-54,8 %
5. PRODUITS FINANCIERS	228 359	228 309	0 %
6. ATTENUATION CHARGES DE PERSONNEL	120 000	160 000	33 %
7. PRODUITS SPECIFIQUES	40 000	80 000	
TOTAL	32 933 965	31 516 345	-4,3 %
AUTOFINANCEMENT (N-1) REPORTE sur N	1 000 000	1 000 000	

Cette baisse des ressources de fonctionnement s'explique par la lourde participation de Saint-Amand-les-Eaux à l'effort de redressement des comptes publics prévue à la loi de finances 2026, à savoir :

- La reprise de l'écrêtement de la DGF : - 290 949 € ;
- Le rabet de 19% de l'allocation compensatrice de la taxe foncière sur les locaux industriels : -643 000 €

Structure des recettes réelles de fonctionnement :



FOCUS DES PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2026

Les recettes fiscales : 24,42 M€ (0,5%)

Les **recettes fiscales** représentent **77% de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement** pour un montant de **24,42 M€**, soit une hausse de 0,5% par rapport à 2025.

Les **recettes fiscales** sont essentiellement constituées :

- des impôts directs locaux (= **fiscalité directe locale**),
- de la fiscalité reversée issue du Pasino, des eaux minérales, de l'attribution de compensation et autres taxes indirectes (= **fiscalité indirecte**).

RECETTES FISCALES	BP + DM 2025	BP 2026	Variation
IMPÔTS DIRECTS LOCAUX	10 835 000	10 880 000	0,4%
PASINO	6 610 680	6 450 000	-2,4%
ATTRIBUTION DE COMPENSATION CAPH	4 271 702	4 271 702	=
DROITS DE MUTATION	420 000	420 000	=
EAUX MINÉRALES	470 000	470 000	-6%
DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	1 116 430	306 911	
FPIC	160 000	162 975	1,9%
TICFE	350 000	335 000	-4%
TAXE DE SEJOUR	40 000	50 000	25%
AUTRES	24 200	107 300	
Total	24 298 012	24 420 888	0,5%

Fiscalité directe locale (10,88 M€)

(taxes foncières sur le bâti et le non bâti, taxe d'habitation sur les résidences secondaires)

Les taux de la fiscalité n'augmenteront pas en 2026, la Ville prévoit de reconduire les taux à l'identique, comme cela est le cas depuis plus de 20 ans :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 53,90 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 25,40 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 66 %

Depuis 2018, l'article 1518 bis du Code Général des Impôts (CGI) prévoit que la revalorisation des valeurs locatives cadastrales est indexée, lorsqu'elle est positive, sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH).

Pour 2026, ce taux est de + 0,8 %. En conséquence, les valeurs locatives servant de base de calcul à la taxe foncière et d'habitation seront revalorisées de +0,8%.

Fiscalité indirecte (13,54 M€)

▪ Pasino :

Par principe de prudence, les recettes encaissées sont projetées à un niveau légèrement inférieur à celles de 2025, soit une enveloppe prévisionnelle budgétée de **6,45 M€**.

Les recettes du Pasino représentent 27% des recettes fiscales et 20% des recettes réelles de fonctionnement.

▪ Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) :

Grâce à la stabilisation des taux d'intérêt, le marché de l'immobilier devrait reprendre progressivement. En 2025, les recettes DMTO sont restées à un bon niveau démontrant ainsi la dynamique du marché immobilier amandinois. Pour 2026, le choix a été fait de maintenir un niveau de recettes équivalent à celui encaissé en 2025.

▪ Eaux minérales :

La recette prévisionnelle 2026 issue de la taxe sur les eaux minérales se base sur le montant encaissé en 2025.

▪ Taxe intérieure sur la consommation finale de l'électricité (TICFE) :

Depuis 2023, cette taxe est directement collectée par les services de la DGFIP auprès des fournisseurs d'énergie, et est reversée par douzième à la Ville.

La prévision budgétaire 2026 se base sur le montant encaissé en 2025.

Fiscalité indirecte reversée par la Communauté d'agglomération de La Porte du Hainaut (CAPH)

Le produit total reversé par la CAPH est de **4,58 M€** et représente 20% des recettes fiscales.

▪ L'attribution de Compensation (AC) :

L'attribution de compensation est fixée à 4,27 M€ depuis le conseil communautaire du 20 septembre 2021, correspondant au montant révisé suite à l'adoption du rapport de la Commission Locale des Transferts de Charges (CLECT) du 22 avril 2021.

▪ Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) et Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) :

Depuis 2025, la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut (CAPH) a décidé de neutraliser les effets de la péréquation horizontale au sein des communes membres, la **dotation de solidarité communautaire** (DSC) versée à la Ville sera de **306 911 €** pour 2026, en légère hausse par rapport à 2025 (294 780 €, +4%).

Le montant de 1,11 M€ inscrit pour la DSC 2025 comprenait le booster de l'investissement (821 500 €).

Les dotations et participations : 5,93 M€ (- 11,8%)

Les recettes de **dotations et participations** représentent **5,93 M€ (contre 6,72 M€)**, en baisse de -11,8%, s'expliquant essentiellement par :

- La reprise de l'écrêtement de la DGF : - 290 949 € ;
- Le rabet de 19% de l'allocation compensatrice de la taxe foncière sur les locaux industriels : -643 000 € ;
- La perte de 9,34% des bases d'imposition de la taxe foncière en 2024, non compensée.

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	BP + DM 2025	BP 2026	Variation
DGF - DOTATION FORFAITAIRE (DF)	270 000	97 732	-67%
DGF - DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE (DSU)	832 000	870 672	4%
FCTVA	192 594	140 000	-27%
PARTICIPATIONS	1 500 000	1 610 000	6,7%
COMPENSATION EXO. TAXES FONCIERES	3 730 000	3 081 745	-17%
AUTRES ATTRIBUTIONS	198 000	126 999	-35%
Total	6 722 594	5 927 148	-11,8%

Dotation globale de fonctionnement (DGF) : 0,96 M€

Pour Saint-Amand-les-Eaux, la DGF est composée de la **dotation forfaitaire** (DF) et de la **dotation de solidarité urbaine** (DSU). Elle constitue la principale dotation de fonctionnement versée par l'Etat à la Ville. A ce jour, les montants ne sont pas encore notifiés par la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) et les inscriptions sont faites sur des estimations.

En 2023, 2024 et 2025, l'écêtement de la dotation forfaitaire avait été suspendue par l'Etat.

La loi de finances 2026 prévoit la reprise de la péréquation verticale et ce, sans compensation par l'Etat.

Ainsi, avec une enveloppe constante de la DGF, la dotation de solidarité urbaine et la dotation de solidarité rurale sont revalorisées en ponctionnant la dotation forfaitaire des communes et EPCI.

Par ces nouvelles règles, la Ville de Saint-Amand-les-Eaux perdra 67% de sa dotation forfaitaire (-290 949 €), non compensée par la DSU qui n'augmente elle que de 4% (+37 163€).

Notifiée par la DGFIP le 02 avril 2026, le montant de la DGF sera ainsi de 968 404 € pour 2026, contre 1 259 353 € en 2025 (-290 949€).

Coût de la loi de finances 2026 pour Saint-Amand-les-Eaux : - 290 949 €

Allocation de compensations fiscales des taxes foncières : 3,08 M€

Pour rappel, depuis la réforme de 2021 sur les valeurs locatives, les entreprises industrielles bénéficient d'une exonération de 50% de leur taxe foncière. Pour ne pas pénaliser le budget des communes, l'Etat s'était alors engagé à compenser directement cette exonération par une allocation de compensation.

Par la loi de finances 2026, l'Etat est revenue sur sa décision en appliquant un coup de rabot de 19,20 % de celle-ci, soit une perte de 17%.

Coût pour Saint-Amand-les-Eaux : - 643 000 €

Participations : 1,6 M€

▪ Etat et autres organismes :

- **1,6 M€** : enveloppe versée par la CAF destinée à couvrir les frais de fonctionnement ainsi que les activités péri-scolaires et extra-scolaires.
- **30 000 €** : dotations des titres sécurisés (DTS), dématérialisation des actes d'Etat civil (adhésion au service COMEDec), frais d'assemblée électorale 2026, participation des communes au Point d'accès aux droits (PAD)
- **3 000 €** : dotation de recensement

Les autres recettes : 1,23 M€

Produits des services (1,41 K€)

L'évolution des recettes est due à l'augmentation croissante des offres de services proposées aux amandinois, **sans augmentation des tarifs municipaux qui restent inchangés.**

En outre, l'intégration à ce chapitre du loyer versé par le Pasino au titre de la redevance du domaine public (comptabilisé auparavant au chapitre 75, et modifié à la demande du comptable) explique l'augmentation des produits de 59,6%.

Produits financiers (228 K€)

Ce compte enregistre la compensation versée par l'Etat qui finance une partie des pénalités de sortie des « emprunts toxiques » (228 K€).

Atténuation des charges de personnel (140 K€)

Ce poste intègre le remboursement prévisionnel des cotisations sociales du personnel (140 K€).

1.3

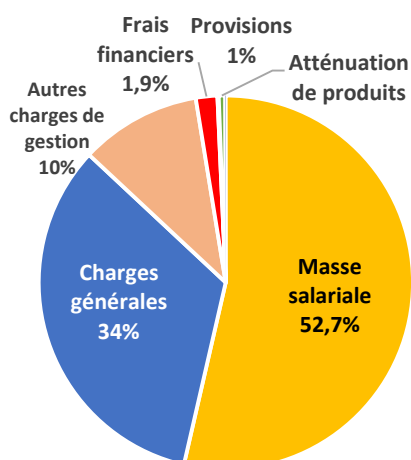
LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2026

Les **dépenses réelles de fonctionnement** s'établissent à **30,14 M€**, en baisse de -3,4 %, soit – 1,05 M€ par rapport au budget 2025.

Cette évolution illustre les efforts entreprise par la municipalité pour maîtriser l'évolution des charges de fonctionnement quand la hausse n'est pas due à des mesures exogènes imposées par l'Etat ou à un contexte inflationniste.

CATEGORIES DE DEPENSES	BP + DM 2025	BP 2026	Variation
DEPENSES DE PERSONNEL	15 854 095	15 796 801	-0,4%
CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 406 695	10 255 625	-1,5%
AUTRES CHARGES DE GESTION	3 918 667	3 160 794	-19%
FRAIS FINANCIERS	596 000	577 000	-3,2%
PROVISIONS	30 000	120 000	
DEPENSES EXCEPTIONNELLES	20 000	50 000	150%
ATTENUATION DE PRODUITS	350 405	177 150	-49%
Total	31 188 863	30 137 370	-3,4%

Structure des dépenses réelles de fonctionnement :



L'ensemble des postes de dépenses sont en baisse ; résultat d'une politique d'effort conséquente engagée en lien avec les services de la Ville pour contenir l'évolution des charges et ainsi, maintenir un niveau d'épargne suffisant.

Certaines charges comme les fluides ou les dépenses RH pourraient évoluer en cours d'année en raison de facteurs exogènes (décisions gouvernementales, guerres en Ukraine et au Moyen-Orient...) indépendants de la gestion municipale.

FOCUS DES PRINCIPALES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2026

Les dépenses de personnel : 15,85 M€

La maîtrise de la **masse salariale** est un enjeu majeur pour la collectivité car elle représente une part importante de celles-ci avec des tendances naturellement et mécaniquement à la hausse. En effet, par le seul effet des hausses des cotisations et du Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT), hors politique de revalorisation gouvernementale, le coût de la masse salariale augmente mécaniquement chaque année d'environ 1,8 %, soit en moyenne 220 000 €/an pour notre collectivité.

Les dépenses de personnel figurent au chapitre 012 du budget de fonctionnement. Elles correspondent à la rémunération versée aux agents par la Ville. Une autre partie des dépenses (inscrites au chapitre 011) finance celles en lien avec les ressources humaines mais hors masse salariale : dépenses de formation, action sociale, frais de mission...

Pour 2026, ce poste représente 52,7 % des dépenses réelles de fonctionnement.

	2025	2026
Dépenses de personnel (en M€)	15,85	15,79
Nombre d'emplois permanents pourvus au 31/12	303	301

Les dépenses RH sont en baisse de -0,4%, qui se traduit par une économie de 500 000 € de non augmentation de charges.

Hausse des cotisations CNRACL

En 2025, la décision gouvernementale d'augmenter de 3% chaque année, pendant 4 ans, la cotisation employeur à la Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) engendrera un coût supplémentaire pour la collectivité de 170 000 €/an.

Dès le 1^{er} janvier 2025, le taux de cotisation passe à 34,65% pour atteindre 43,65% d'ici le 1^{er} janvier 2028, avec un coût total projeté pour la Ville d'environ 1 M€.

En 2026, une nouvelle hausse de 3 points de la cotisation de la CNRACL conduit à une nouvelle augmentation de 170 000 € sur le budget principal.

Les charges à caractère général : 10,25 M€

Les **charges générales** de la Ville de Saint-Amand-les-Eaux représentent **10,25 M€**, en baisse de -1,5%.

En **dépenses**, des efforts conséquents de gestion continuent d'être demandés aux directions pour contenir l'évolution des charges. Outre les dépenses incompressibles (fluides, énergie...), la construction budgétaire 2026 s'est réalisée sur un gel des dépenses voire une baisse pour beaucoup d'entre elles sans pour autant réduire les offres de services à la population.

CHARGES DE GESTION	BP + DM 2025	BP 2026	Variation
DEPENSES D'ENERGIE, FLUIDES, CARBURANTS	2 476 938	2 446 500	-1,2%
MAINTENANCE, ENTRETIEN, REPARATIONS	4 507 913	4 428 455	-1,8%
FOURNITURES, ALIMENTATION	1 498 899	1 589 982	6%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 713 189	1 586 557	-7,4%
IMPOTS, TAXES	209 752	204 130	-2,7%
Total	10 406 695	10 255 624	-1,5%

De façon générale, les **charges de gestion** ont tendance à croître mécaniquement au sein des postes de dépenses de l'énergie, des fournitures et de l'alimentation traduisant les effets de l'inflation qui restent visibles dans les résultats des appels d'offres lancés par la Ville ou à la demande des entreprises mobilisant les indices de révision des prix dans les contrats de marchés publics en cours d'exécution.

Pour 2026, la Banque de France prévoit une inflation de 1% environ. Cependant, en raison des événements internationaux actuels (guerre au Moyen-Orient), l'inflation pourrait flamber et atteindre les 3% selon les dernières projections avec des répercussions importantes sur les dépenses de fluides, de carburant et de matériaux.

La Ville doit faire face à la hausse mécanique des **contrats de prestations de services** (restauration scolaire, entretien des espaces verts, nettoyage voirie et bâtiments...), des **matières premières** et, **du cout de la main-d'œuvre** avec des augmentations prévisionnelles de 2 à 3% sur l'année.

Cependant, un suivi rigoureux des marchés et une gestion responsable des prestations de services permettent à la Ville de maîtriser ses coûts.

Les dépenses de fluides et d'énergie

FLUIDES & ENERGIE	BP+DM 2025	BP 2026	Variation
CARBURANTS, COMBUSTIBLES	72 995	69 500	-4,8%
EAU	144 524	150 000	3,8%
ELECTRICITE	1 393 329	1 227 000	-11,9%
GAZ, CHAUFFAGE	866 090	1 000 000	15,4%
Total	2 476 938	2 446 500	-1,2%

La contractualisation d'un nouveau marché électricité pour les années 2026-2027, couplée à la baisse des tarifs observée en 2025, laisse espérer des gains financiers pour la Ville, sous réserve des évolutions réglementaires d'acheminement et de taxes en 2026. Un dispositif de contrôle rigoureux des consommations et des factures s'est mis en place pour lutter contre toute forme d'irrégularités. La poursuite des investissements sur l'éclairage public avec le passage au LED, le relamping des bâtiments publics et la sensibilisation de tous les utilisateurs doivent permettre de consolider les économies engagées en maîtrisant notre consommation énergétique. En outre, la lutte contre le gaspillage de l'eau par une surveillance accrue du réseau par les services de la Ville assure une meilleure maîtrise de la consommation et du coût financier. Une baisse de 11,9% est ainsi projeté pour 2026.

A titre de rappel, depuis 2022, la crise énergétique a eu pour conséquence d'augmenter les coûts de l'énergie de 65% en 4 ans.

Les autres charges de gestion : 3,16 M€

Les **autres charges de gestion** représentent 3,16 M€, en baisse de 19% par rapport au BP 2025.

En 2026, il est proposé de reconduire le montant des **subventions versées** aux associations amandinoises, garantes d'un lien social indispensable, ainsi qu'un soutien fort à la jeunesse par le financement de voyages pédagogiques, des **pass'sport amandinois pour tous**, des **prix** et des **bourses d'études (2,74 M€)**.

Les charges de gestion intègrent également :

- L'augmentation des cotisations de la mutuelle CAREL retraite pour les élus locaux (6 770 €)
- La formation des élus (11 700€)
- La réduction de la cotisation FNAL (250€)

Les **autres dépenses** comprennent diverses dépenses et participations (SIDEN SIAN, parc naturel régional...), la prise en charge de créances éteintes et d'admission en non-valeur ou d'annulations de titres antérieurs.

Les charges financières : 0,57 K€

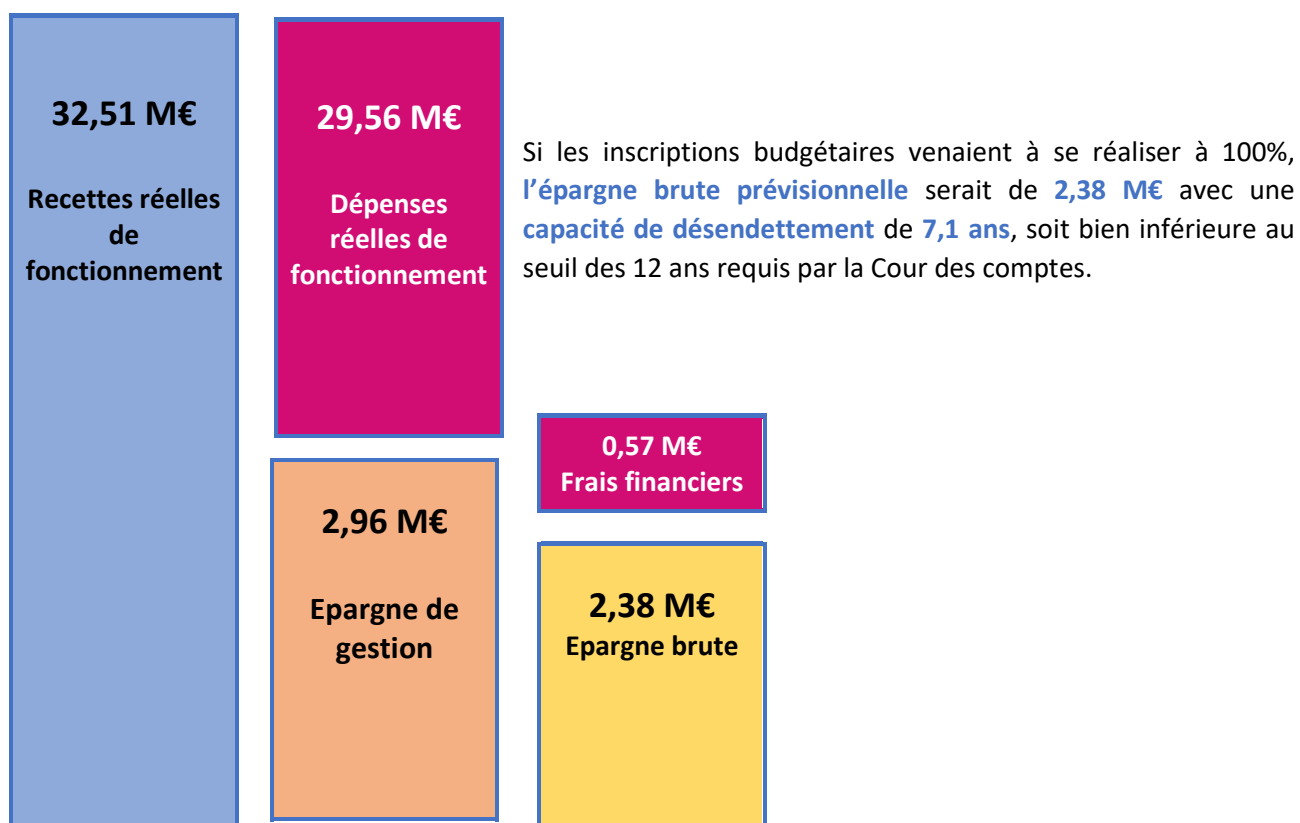
Les frais financiers correspondent aux intérêts de la dette, et ne représentent que 1,9% des dépenses de fonctionnement.

1.4

LES RATIOS D'ÉPARGNE ET D'ENDETTEMENT

L'**épargne brute** est le solde des recettes réelles de fonctionnement après règlement des dépenses de fonctionnement. Elle montre la capacité de la Ville à investir et à s'endetter ; plus le niveau d'épargne est élevé, plus un emprunt nouveau sera absorbable.

La **capacité de désendettement** est le rapport entre l'épargne brute et l'encours de la dette. Mesuré en nombre d'années, ce ratio montre le nombre d'années nécessaire pour éteindre une dette, à épargne brute constante.



2

POURSUIVRE LA TRANSFORMATION DE SAINT-AMAND-LES-EAUX :

LES INVESTISSEMENTS

2026

2.1

DES INVESTISSEMENTS AU SERVICE DU PROJET DE TRANSFORMATION ET DE MODERNISATION DE LA VILLE

Les **dépenses réelles d'investissement** 2026 s'établissent à **9,48 M€** selon le détail ci-dessous.

Elles sont principalement composées **des dépenses d'équipement** et **du remboursement en capital des emprunts**.

CATEGORIE DE DEPENSES	BP + DM 2025	BP 2026	Variation
DEPENSES D'EQUIPEMENT	12 015 322	6 524 066	-45,7%
REMBOURSEMENT DE LA DETTE	2 843 370	2 938 370	3,3%
Total	14 932 692	9 484 414	-36,5%

Les dépenses d'équipement : 6,5 M€

Les dépenses d'équipement regroupent les **immobilisations incorporelles** (frais d'études et logiciels), les **immobilisations corporelles** (acquisitions), et les **immobilisations en cours** (travaux).

Elles s'élèvent à **6,5 M€**, soit au global un montant d'investissements inférieur à celui de 2025 en raison d'une année 2026 de transition par le renouvellement de l'assemblée délibérante.



Améliorer le cadre de vie et la sécurité pour tous (4,73 M€) :

- **Par l'aménagement de l'espace urbain** : travaux neufs de voirie et de sécurisation, aménagements de places et de parkings, travaux d'amélioration du réseau électrique et gaz.
- **Par le renforcement de la sécurité de tous** : déploiement de la vidéo protection (parc de la Scarpe, ZAC de l'Elnon), prévention à la sécurité routière, déploiement de radars pédagogiques, renforcement de la sécurité des réseaux informatiques et bâtimentaire des services de la Ville.
- **Par une politique de redynamisation urbaine et d'amélioration des espaces verts** : aménagements urbains (mobilier urbain, création de tiers-lieux...), renaturation de lieux.

- **Par la transition écologique et la réduction de la consommation d'énergie** : poursuite du plan de rénovation du parc de l'éclairage public par le passage au LED.
- **Par la rénovation thermique des bâtiments** : rénovation du bâti existant (menuiseries).
- **Par le renouvellement de matériels roulants et techniques** pour les services.

Favoriser le vivre-ensemble en confortant nos priorités que sont l'éducation, la culture et le sport (1,68 M€) :

- **Par la poursuite de l'entretien et de la rénovation des écoles** : extension et aménagement d'un nouvel espace de vie à l'école Pauwels (531 K€), végétalisation et aménagements des cours d'école pour 140 K€ (désimperméabilisation, réaménagement, aires de jeux, verdissement...), poursuite du déploiement du « Plan numérique » des écoles (70 K€), mise aux normes des crèches pour répondre aux exigences réglementaires fixées pour 2026, ouverture du Relais Petite Enfance par la création d'un guichet unique pour l'accueil périscolaire des jeunes enfants, nouvel équipement en restauration scolaire adaptés à l'utilisation et aux contraintes logistiques (50 K€), sécurisation du bâti de l'école Barbusse
- **Par une politique en faveur de la jeunesse** : création de la Maison des Jeunes (470 K€)
- **Par des projets d'investissement souhaités par les Amandinois dans le cadre de la démocratie participative** : aménagements au quartier de l'Elnon (création d'un espace canin, réaménagement de l'aire de jeux, de parc et des jardins familiaux), réhabilitation du terrain multisports (changement de matériels sportifs et amélioration du terrain de football),
- **Par l'accès aux loisirs pour tous** : renouvellement de matériels pour les écoles culturelles

Le remboursement de la dette : 2,93 M€

Au 31/12/2026, l'en-cours de la dette s'élèvera à **20,19 M€**, contre 23,09 M€ au 31/12/2025.

La Ville se désendettera de 12,5 % au cours de l'année 2026.

En 2024 et 2025, la Ville a contracté deux emprunts de 2 M€ et 2,5 M€ au taux de 3,33% et 3,55%.

Pour 2026, le coût de ces emprunts se décompose ainsi :

	Emprunt de 2 M€	Emprunt de 2,5 M€
Intérêts	60 495 €	86 227,21 €
Remboursement en capital	133 333,32 €	166 666,68 €
Total	193 828,32 €	252 893,89 €

En complément au remboursement des emprunts, la Ville contractera une **ligne de trésorerie** de 2 M€ comme cela est le cas chaque année.

Une ligne de trésorerie a pour objectif de pallier aux éventuels besoins temporaires de liquidités.

Pour information, la Ville a utilisé la ligne de trésorerie une seule fois, en 2021, pour faire face à la fermeture du Pasino pendant la période du COVID.

Extension et aménagement d'un nouvel espace de vie à l'école Pauwels

Ecole maternelle et élémentaire, située rue des Acacias, les travaux consisteront en une extension pour créer une nouvelle salle de classe, un dortoir complémentaire, créer un sanitaire, et sécuriser le bâtiment par la création d'une clôture. L'école disposera ainsi de 2 dortoirs pour les enfants.

⇒ **COÛT TOTAL DU PROJET : 531 K€ TTC**



Subvention : La Porte du Hainaut – Dispositif politique de la Ville

Création de la Maison des Jeunes

Ce bâtiment communal, implanté dans le zonage des quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV), sera transformé par des travaux de réhabilitation en Maison des Jeunes qui deviendra une vraie structure d'accueil ouverte à tous.

Ce local permettra de proposer des activités diverses et des créneaux de présence des partenaires extérieurs.

En outre, grâce à la superficie du bâtiment, plusieurs espaces pourront être ouverts pour mettre en œuvre l'ensemble des activités et points d'écoute jeunesse.

Les travaux se décomposent comme suit :

- La mise aux normes de l'électricité, du chauffage et de la ventilation ;
- La rénovation du bâtiment par la réorganisation et l'optimisation des espaces (accessibilité aux personnes en situation de handicap, circulations intérieures, accessibilité générale du bâtiment) ;
- La rénovation thermique du bâtiment public (toiture, menuiseries, façade).



COÛT TOTAL DU PROJET : 470 K€ TTC



Assurer la sécurité de tous : Déploiement de la vidéoprotection

Soucieuse d'assurer la sécurité de tous les amandinois, la municipalité a décidé de déployer progressivement la vidéoprotection en Ville.

La vidéoprotection est un outil de la politique de sécurité et de sûreté de la Ville qui peut permettre la dissuasion des délits et aider les forces de l'ordre dans l'élucidation des enquêtes.

Au total, la Ville déploiera 77 caméras réparties en 4 points stratégiques :

- 1^{ère} phase « Centre-Ville » : 5 caméras, 1 salle de visionnage ;
- 2^e phase « sites stratégiques dans les différents quartiers » : 24 caméras ;
- 3^e phase « entrées et sorties de la Ville » : 31 caméras ;
- 4^e phase « zones d'activités économiques » : 17 caméras (coût pris en charge par la CAPH).

En 2026, le dispositif de sécurisation sera complété par le déploiement de la vidéoprotection au Parc de la Scarpe.

➡ **COÛT TOTAL DU PROJET : 0,40 M€ TTC**



Transition écologique et sobriété énergétique : Passage au LED de l'éclairage et des bâtiments publics

En 2023, la municipalité a déployé un plan pluriannuel de rénovation du parc lumineux de l'espace public et des bâtiments communaux, en consacrant un budget de 400 000 € TTC/an.

Chaque année, ce sont près de 200 lampadaires qui sont rénovés et remplacés par de la LED, soit environ 15% du parc actuel de la Ville, constitué de 1 684 lampadaires.

Le type d'éclairage posé est un luminaire connecté de type luma médium, dont la puissance lumineuse peut s'étaler de 2200 lm à 26000lm avec connecteur SR intégré sur la partie inférieure. Ce système permet de modifier l'intensité lumineuse à distance, et ainsi d'améliorer le rendement et les économies d'énergie attendues.

Ce renouvellement annuel de 15% du parc a pour objectif d'économiser **62 091 Kilowatts**, soit une économie d'énergie de 58%, et une réduction de la facture énergétique de 12 000 €/an environ pour la Ville.

⇒ **COÛT DU PROJET : 0,40 M€ TTC**



L'aménagement de l'espace urbain

La poursuite du programme d'aménagement urbain est prévue en 2026, dont les orientations ont été construites en concertation avec les habitants, les associations, les commerçants et les entreprises.

Le réaménagement de l'espace public s'adresse aux différents quartiers de la Ville qui seront concernés par des travaux de création, de réfection, et de sécurisation de voirie.

➡ **COÛT DU PROJET : 1 M€ TTC**

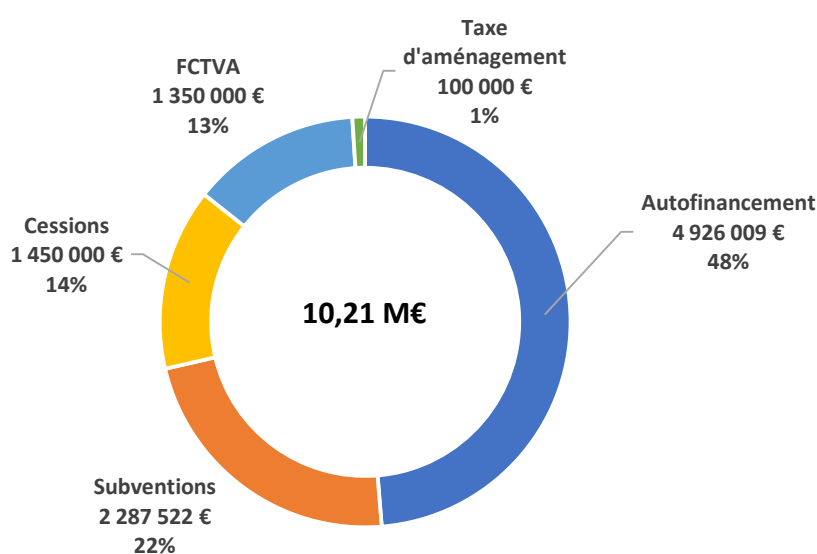


Subvention : Département - Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération (ASDRA)

Afin de financer la politique d'investissements, la Ville peut s'appuyer sur plusieurs leviers :

- L'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement ;
- Les recettes d'équipements et financières (subventions d'investissement, autofinancement 2025 reporté en 2026, FCTVA, taxe d'aménagement, cessions immobilières...)

Pour financer une enveloppe de 9,48 M€ de dépenses d'équipements et de remboursement en capital des emprunts, la municipalité a projeté un volume de **recettes réelles d'investissement** de **6,12 M€**, complété par **l'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement (2,37 M€)**, et les **reports de recettes d'investissement (1,63 M€)**, soit un total de **recettes d'investissement de 10,21 M€**.



Un stock important de subventions d'investissement restant à percevoir (1,63 M€)

Un travail important a été réalisé par les services de la municipalité pour rechercher des financements externes visant à financer les projets structurants.

En 2026, la Ville reporte un volume de **subventions d'investissement de 1,63 M€** notifiées sur des projets structurants engagés, et restant à percevoir des partenaires extérieurs (Etat, Région, Département, Porte du Hainaut). A cela, s'ajoutent des subventions nouvellement inscrites pour les projets 2026 pour un montant de 660 K€.

Au budget 2026, le volume total des subventions d'investissement à percevoir des partenaires extérieurs est estimé à 2,29 M€, et financera 35 % des dépenses d'équipement.

Cependant, les réductions budgétaires prévues par la loi de finances 2026 ont sérieusement amputé les dotations d'investissement habituellement versées aux collectivités (DSIL / Fonds vert) laissant envisager une répercussion sur les projets d'investissement à venir.

3

LE BUDGET ANNEXE SPECTACLES

3.1

LE BUDGET ANNEXE « SPECTACLES »

Avec un budget total de **103 K€**, le budget 2026 du Théâtre permettra, une nouvelle fois, de proposer au public une programmation de qualité.

Le résultat dégagé en 2025, reporté en 2026, doit permettre à ce budget de fonctionner en autonomie et ce, depuis 2022, sans que le budget principal de la Ville verse une subvention d'équilibre.

Ainsi, le résultat 2025 de 33 847,75 € couvrira, avec les recettes prévisionnelles de 2026, les charges générales d'un montant de 103 847,75 € pour l'exercice 2026.

	FONCTIONNEMENT
RECETTES	
Produits des services	70 000
Résultat de fonctionnement 2025 reporté en 2026	33 847,75
TOTAL	103 847,75 €
DEPENSES	
Charges de gestion	103 847,75
Autres charges	-
TOTAL	103 847,75 €




**Saint
amand Les Eaux**
La cité thermale